

NAUTISME RESPONSABLE

MARENNES-OLERON



NAUTISME RESPONSABLE
Marennes-Oléron

Charte de qualité et d'adhésion au réseau

2023

Présentation de la démarche

Nautisme Responsable Marennes-Oléron est un réseau de prestataires d'activités nautiques souhaitant s'engager dans une amélioration continue de leurs pratiques, et dans une réduction de leur impact environnemental. Ces professionnels sont fédérés autour d'une charte de qualité, construite collectivement, que chacun s'engage à respecter.

Le réseau est rattaché à l'association « Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes » et s'étend sur les Communautés de Communes de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes.

Le réseau a pour objet :

- De **fédérer** les prestataires d'activités nautiques se retrouvant autour de valeurs communes et souhaitant s'inscrire dans un cadre collectif ;
- De **faciliter le dialogue et la concertation** entre tous les acteurs concernés par les activités nautiques : prestataires d'activité, offices de tourisme, collectivités, associations, Parc naturel marin, Office National des Forêts... ;
- La **montée en compétences** des professionnels, notamment grâce aux formations et outils mis à disposition.



NAUTISME RESPONSABLE
Marennes-Oléron

Pourquoi s'engager ?

Le dialogue et la concertation

Un groupe de travail réunit tous les acteurs concernés deux fois par an : les prestataires d'activités, l'office de tourisme, les associations environnementales, les collectivités, le parc naturel marin... Ces réunions permettent aux acteurs d'échanger directement et assurent ainsi la durabilité des activités dans un esprit serein. Le réseau se positionne également comme collectif de « conseil et de concertation » auprès des collectivités lorsqu'un projet lié au nautisme nécessite un débat.

L'accès à des services particuliers

L'engagement au sein du réseau permet d'avoir accès à des formations gratuites (sur la biodiversité, sur l'histoire locale etc.), à des supports pédagogiques, à des temps forts particuliers (réunions au niveau régional, participation à des salons)... Bref, à une offre de service particulière complète.

Des commissions spécifiques pourront également être organisées selon les besoins et les spécificités du territoire (commission surf, commission marais ou littoral...)

Le travail en réseau

Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! Voici comment résumer l'esprit de réseau, aujourd'hui indispensable pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Nautisme Responsable Marennes-Oléron permet de conforter les liens entre les professionnels souhaitant s'inscrire dans un cadre collectif.

Comment s'engager ?

L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes est l'animateur du réseau en plus d'être en charge d'auditer les structures signataires afin de veiller au respect des articles de la charte.

Cette démarche est accessible à tout prestataire d'activité nautique de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes qui souhaiterait s'engager.

Pour postuler, il faut contacter directement l'animateur du réseau à l'Office de Tourisme, **Emrick Herbaut**, au 06.70.71.38.43 ou par mail à l'adresse e.herbaut@marennes-oleron.com.

Engagement des professionnels

Remarque : La signature et le respect de cette charte ne se substitue pas aux demandes d'autorisations réglementaires à faire auprès des services de l'Etat.

1. La structure s'engage à participer à **au moins une session de formation par an**. Cette formation peut être suivie par le responsable de la structure, mais également par un autre membre (moniteur ou saisonnier par exemple). La formation devra être **validée par l'animateur du réseau**. Plusieurs thèmes sont préconisés : espaces naturels, accueil aux personnes en situation de handicap, pratique d'une langue étrangère, réduction de son impact écologique... Ces formations peuvent être menées par divers acteurs : associations locales, acteurs privés ou publics.
2. La structure s'engage à **utiliser les supports** fournis par les partenaires notamment suite aux formations (posters, dépliants, panneaux) pour alimenter leurs prestations et afficher leur appartenance à un réseau.
Pour les structures affiliées à des fédérations et des réseaux, utiliser et afficher également les supports fournis par ces organisations.
Pour les structures qui n'ont pas de local, ces affichages et ces supports doivent être présents au niveau du véhicule.
3. La structure s'engage à **aborder avec ses publics** les questions de développement durable, par exemple en donnant des explications sur le milieu naturel et les enjeux, en détaillant comment la structure prend ce sujet en considération, en évoquant les actions d'autres partenaires locaux... Une attention particulière devra également être apportée à la sensibilisation des usagers des services de **location de matériel**, notamment sur la sécurité et la vigilance à propos de leur impact.
4. La structure s'engage à avoir un **minimum d'impact** sur le lieu de pratique de l'activité par plusieurs moyens :
Limiter le dérangement des différentes espèces présentes sur le site de la pratique.
Limiter son impact sur la qualité des eaux et sur la consommation d'eau.
Limiter les nuisances sonores.
Pour les activités de marais, embarquer et débarquer sur des espaces aménagés et autorisés bien définis afin de ne pas piétiner la flore.
Pour les écoles de voile, effectuer le nettoyage sur des espaces dédiés par exemple une aire de carénage, définir un lieu adapté pour faire le plein de carburant...
Lors des audits ce point sera étudié et personnalisé pour chaque structure.
5. La structure s'engage à favoriser l'utilisation de **produits éco labellisés** dans le cadre de son activité professionnelle.
Wax, produits de rinçage des combinaisons, déjaunissant pour les coques...

Des indications et outils seront apportés par le réseau sur ces produits, notamment par le Parc Naturel Marin.

6. La structure s'engage à prendre en compte la réduction, le **tri et le recyclage de ses déchets**, et à sensibiliser les publics à ce sujet.
7. La structure s'engage à favoriser un **approvisionnement local** à l'échelle la plus proche possible.
8. La structure s'engage à prendre en compte des **solutions concernant la fin de vie de son matériel** (filiale de récupération des combinaisons, humanitaire par le biais de surfeurs solidaires ou gog project, vente à bas prix auprès de la population locale...).
9. La structure s'engage sur le sujet des **mobilités alternatives** par plusieurs moyens : *Promotion des alternatives à la voiture individuelle auprès des salariés et usagers, notamment en communiquant à ce sujet sur son site internet Quand c'est possible, aménagement des locaux en faveur des cyclistes (parking vélo...)*
10. La structure s'engage à **participer au programme « Pass saisonnier Marennes-Oléron »** en proposant un avantage sur ses prestations : offre, gratuité, tarif réduit.
11. La structure propose son activité au grand public **plus de 6 mois** de l'année.
12. La structure s'engage dans une considération particulière des **conditions de travail** de ses collaborateurs et dans une amélioration continue de celles-ci qui fera l'objet d'un diagnostic chaque année sur plusieurs points : type et durée des contrats de travail, temps de travail, avantages...
13. La structure s'engage à **privilégier les partenariats et les échanges** avec les signataires de la charte et à transmettre les demandes de prestations aux autres membres si elle se trouve dans l'incapacité de les assurer.
14. La structure s'engage à **participer activement aux réunions et aux échanges** organisés dans le cadre du partenariat. La présence d'un représentant est demandée au moins lors **d'une réunion sur deux**.
15. La structure s'engage à participer à une **action collective du réseau** par an. Plusieurs thèmes sont envisagés : sensibilisation à l'environnement, au handicap, événement sportif, journée « portes ouvertes », fête du nautisme...

16. La structure s'engage à **communiquer sur le réseau**, ses valeurs et à utiliser les outils qui seront mis en place (charte graphique, brochures etc.).
17. La structure s'engage à **transmettre au Parc Naturel Marin des observations naturalistes exceptionnelles**, animaux en difficulté, échouages, gros objets ou engins de pêche abandonnés au fond, espèces non indigènes et exotiques capturées ou observées, ou autres éléments importants et inhabituels. La structure peut notamment utiliser les sites de science participative comme Obsenmer.

Je, soussigné, souhaite adhérer au réseau et à m'engager à me conformer aux exigences du réseau et de sa charte qualité.

Date, signature et cachet.

Nom du signataire

Engagements de l'office de tourisme

1. L'office de tourisme s'engage à **animer le réseau** et à suivre son évolution au travers d'un membre de son personnel. Celui-ci devra informer fréquemment les membres des actions mises en place et participer à la réalisation du programme d'actions.
2. L'office de tourisme s'engage à **contrôler** les membres du réseau et le respect de la charte au travers d'audits et de « visites mystères ».
3. L'office de tourisme s'engage à **communiquer** sur le réseau au travers de différents supports (site internet, réseaux sociaux, brochures...).
4. L'office de tourisme (et en particulier l'animateur du réseau) s'engage à être un **interlocuteur privilégié** pour les structures ayant signé la charte et à **représenter** le réseau auprès des autres partenaires (professionnels, institutionnels, collectivités...).

Je, soussigné **l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes** souhaite adhérer au réseau et à m'engager à me conformer aux exigences du réseau et de sa charte qualité.

Date, signature et cachet.

Nom du signataire

Lionel Pacaud, directeur.